

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Compiègne, le 9 juillet 2021

Madame, Monsieur, Chers Parents,

L'année scolaire 2020-2021 s'est achevée récemment. Nous sommes déjà mobilisés pour préparer la prochaine rentrée de votre enfant au lycée. Vous trouverez dans ce courrier les documents qui vous permettront d'organiser sereinement celle-ci. Avant toute chose, nous tenons à vous remercier pour votre confiance et vous redisons notre joie d'accueillir votre enfant à partir du 2 septembre prochain.

Nous profitons de cette circulaire pour vous remercier de votre confiance et vous dire combien nous apprécions la qualité des relations que nous entretenons avec l'ensemble des familles. Avant de vous donner les nouvelles de l'établissement, nous remercions les enseignants, les salariés OGEC et tous les bénévoles qui se sont investis auprès des élèves durant cette année scolaire écoulée et si particulière. Nous émettons bien sûr le souhait profond d'une année prochaine plus sereine pour tous. Par l'engagement de tous, les élèves qui passaient des examens ont pu donner le meilleur d'eux-mêmes et obtenir de très bons résultats. 100% de nos élèves ont obtenu le bac et parmi eux, 84,2 % ont eu une mention. Félicitations à chacun d'entre eux !

Au-delà de la réussite à l'examen, chacun des lycéens qui nous est confié doit trouver un chemin de réussite adapté à sa personnalité et aux qualités qui lui sont propres. Il doit avancer sur son parcours de formation selon ce qu'il est ou peut donner à chaque étape. Adolescents et parents doivent avancer avec confiance : l'évolution scolaire suit la maturité et finit toujours par éclore ! Nous augurons donc dès maintenant une belle réussite pour vos enfants, avec leurs nécessaires volonté et énergie. C'est pour former des lycéens de qualité, mais aussi des êtres humains, debout, heureux, libres et responsables que nous préparons cette nouvelle rentrée.

Au nom de l'ensemble de la communauté éducative du lycée Jean-Paul II, je vous souhaite de très bonnes vacances sereines et reposantes, propices au ressourcement, à la détente. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'assurance de notre entier dévouement.

Etienne ANCELIN, Chef d'établissement

1) Rentrée des classes

Seconde	Judi 2 septembre, accueil et appel à 8h05 , fin de la journée à 12h00
Première	Judi 2 septembre, accueil et appel à 9h15 , fin de la journée à 12h00
Terminale	Judi 2 septembre, accueil et appel à 10h10 , fin de la journée à 12h00

Les élèves seront accueillis par le professeur principal avec lequel ils resteront pour cette première ½ journée. Les cours normaux débiteront le vendredi 3 septembre selon l'emploi du temps. Il n'y aura pas de service de restauration le jeudi 2 septembre.

Rentrée des Internes, installation dans les chambres le mercredi 1^{er} septembre à partir de 16h.

Accueil officiel et réunion d'information des familles et des élèves à 18h à l'auditorium du lycée.

Le service des transports scolaires débutera dès le 2 septembre.

2) Horaires du lycée

	MATIN	
	2 ^{nde}	1 ^{ère} /T ^{ale}
8h05 à 9h00	1 ^{ère} heure	
9h00 à 9h55	2 ^{ème} heure	
Récréation		
10h10 à 11h05	3 ^{ème} heure	
11h05 à 12h00	4 ^{ème} heure	
Récréation		
12h10 à 13h05	5 ^{ème} heure	Repas

	APRES-MIDI	
	2 ^{nde}	1 ^{ère} /T ^{ale}
13h25 à 14h20	Repas	5 ^{ème} heure
14h20 à 15h15	6 ^{ème} heure	
Récréation		
15h25 à 16h20	7 ^{ème} heure	
16h20 à 17h15	8 ^{ème} heure	

3) Gestion des absences

Toute absence doit être signalée le jour-même par mail à l'adresse absencelycee@jeanpaul2compiegne.fr avant 9 heures impérativement ou par Ecole Directe à Mélanie LAMIDIEU, responsable de vie scolaire

Un certificat médical est nécessaire pour justifier une absence de plus de cinq jours.

4) Réunions parents professeurs de début d'année

Seconde A-B-C	Mardi 14 septembre à 17h30, accueil à l'auditorium
Seconde D-E-F	Mardi 14 septembre à 18h, accueil à l'auditorium
Seconde G-H-I	Mardi 14 septembre à 18h30, accueil à l'auditorium
Première ST2S-STMG	Vendredi 10 septembre à 17h30, accueil à l'auditorium
Première A-B-C	Vendredi 10 septembre à 18h15, accueil à l'auditorium
Première D-E-F-G	Vendredi 10 septembre à 19h, accueil à l'auditorium
Terminale ST2S-STMG	Jeudi 16 septembre à 17h30, accueil à l'auditorium
Terminale Générale	Jeudi 16 septembre à 18h30, accueil à l'auditorium

Ces réunions sont une occasion exceptionnelle de rencontres entre les parents, les enseignants et l'encadrement du lycée. Les différents projets de l'établissement, les équipes enseignantes et leurs objectifs pédagogiques seront présentés lors de ces soirées. **Pour des raisons de place, ces réunions sont réservées aux parents** ; les élèves reçoivent les informations en classe.

5) Calendrier scolaire 2020-2021

Calendrier annuel des vacances scolaires :

Toussaint	Du vendredi 22 octobre après les cours au lundi 8 novembre au matin
Noël	Du jeudi 16 décembre après les cours au lundi 3 janvier au matin
Février	Du vendredi 4 février après les cours au lundi 21 février au matin
Pâques	Du vendredi 8 avril après les cours au lundi 25 avril au matin
Été	Départ des élèves en fonction de l'organisation des examens, à préciser

L'établissement sera fermé le vendredi 12 novembre.

Pour les classes de seconde :

Premier semestre	Du jeudi 2 septembre au vendredi 21 janvier
Deuxième semestre	Du lundi 24 janvier à la fin de l'année

Un conseil de classe de mi semestre aura lieu au retour des vacances de la Toussaint et un bulletin intermédiaire sera envoyé à toutes les familles à cette occasion.

Pour les classes de cycle terminal :

Premier trimestre	Du jeudi 2 septembre au vendredi 26 novembre
Deuxième trimestre	Du lundi 29 novembre au vendredi 11 mars
Troisième trimestre	Du lundi 14 mars à la fin de l'année

Les périodes de travail scolaire indiquées sont obligatoires. Elles résultent du calendrier fixé par le ministère et des contraintes propres à l'établissement. La loi et l'esprit civique qu'impose un financement de la scolarité par la collectivité publique, rendent le nombre de journées de classe impératif. Le temps scolaire défini par l'emploi du temps remis en début d'année n'appartient donc ni à la famille, ni à l'élève. Seules des circonstances exceptionnelles et justifiées, peuvent permettre au chef d'établissement d'accorder une autorisation d'absence. Une demande doit être adressée au chef d'établissement, par écrit, au moins 15 jours à l'avance.

6) Dates importantes à retenir

La messe de rentrée des lycées est fixée au jeudi 16 septembre à 8h05.

Les élèves qui souhaitent participer à la préparation de la liturgie, accompagner par la musique et/ou le chant sont invités à se joindre à nous et à contacter Marie-Charlotte OMONT. Par la suite, la messe sera célébrée, les jeudis en semaine A à 8h05. Les parents sont conviés à toutes les messes.

La prérentrée des enseignants est avancée au lundi 30 août. Journées pédagogiques les 30 août, 31 août et 1^{er} septembre.

Forum de l'Enseignement supérieur et remise des diplômes du baccalauréat 2021, samedi 27 novembre.

Fête de l'Institution : mercredi 8 décembre

Journée pédagogique le vendredi 17 décembre. Les élèves seront en vacances de Noël le jeudi 16 décembre après les cours.

7) Manuels scolaires - Espaces numériques de travail

Les manuels scolaires papiers sont obligatoires en classe. Les élèves qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une version numérique (courrier ARBS) qui est utilisable uniquement au domicile.

Commande et distribution des manuels :

cf circulaire « Comment obtenir votre collection de manuels scolaires – rentrée 2021 ». Procédure à suivre **attentivement et scrupuleusement**.

Pour tous les élèves qui auront confirmé et réglé en ligne leurs manuels scolaires auprès de l'ARBS avant le 15 août, ils en entrèrent en possession le jour de la rentrée en salle de classe.

Pour les retardataires qui confirmeront au-delà du 15 août, la livraison sera effectuée en point relais avec frais de livraison à votre charge.

Les élèves qui disposent de la version numérique pourront laisser leurs manuels papiers en fin de journée dans le casier qui est mis à leur disposition au lycée.

L'utilisation des ordinateurs en classe pour prise de notes est exclusivement réservée aux élèves bénéficiant d'un aménagement officiel (PAP, PPS, ...).

Pearltrees : Cet ENT (Espace Numérique de Travail) est mis à la disposition de tous les élèves de lycée. Il ne remplace pas Ecole Directe pour le suivi des notes, la vie scolaire et la messagerie. En revanche, il est l'outil choisi pour le stockage des données des enseignants et des élèves (1 To par personne) et surtout, il permet une collaboration étroite entre les différents acteurs (pédagogie inversée, partage de documents, travail en équipe, évaluations...).

8) Mercredi après-midi et DST

Comme les années précédentes, les élèves de 2^{nde} n'auront pas cours le mercredi après-midi. Les Elèves de 1^{ère} et Terminale, quant à eux, auront cours le mercredi après-midi jusqu'à 15h15 sauf exception.

DST de 1^{ère} et T^{ale} : vendredi après-midi une semaine sur quatre en alternance avec des cours et d'autres activités planifiées les autres semaines. La durée des DST variera selon les matières et les besoins.

En classe de seconde les élèves auront 3 DST de Lettres dans l'année, le jeudi.

9) Carnet de correspondance et règlement intérieur

Seuls les élèves de 2^{nde} se verront remettre un carnet de liaison. Pour les élèves de 1^{ère} et T^{ale}, la liaison entre l'établissement et les familles ne s'effectuera que par Ecole Directe (suivi scolaire, messagerie, absences, retards, sanctions, informations diverses...). Les identifiants seront communiqués aux familles dès la rentrée.

Le règlement intérieur des élèves fera l'objet d'une lecture commentée le jour de la rentrée avec le professeur principal de la classe. Il devra être lu, approuvé et signé par les parents et leur enfant à la rentrée (carnet de correspondance pour les 2^{nde} et document spécifique remis en septembre aux 1^{ère} et T^{ale}).

10) Test de positionnement en 2nde GT

Un test national de positionnement sera effectué au cours du mois de septembre et permettra d'évaluer la maîtrise de l'expression écrite et les compétences mathématiques essentielles. Les résultats de ce test nous aideront à constituer les groupes d'accompagnement en français et en mathématiques.

11) Repas

Un système de contrôle informatisé à l'aide de cartes magnétiques est mis en place. Une carte est fournie à l'élève à son arrivée en seconde, il la gardera jusqu'en terminale.

L'élève devra toujours présenter sa carte à l'entrée de la restauration. En cas d'oubli de celle-ci, l'élève devra passer en fin de service. En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra en racheter une au prix de 15€.

Par respect pour le travail des personnels de restauration et pour inciter nos élèves à une attitude éco-responsable, les élèves demi-pensionnaires et internes sont tenus de prendre leur repas au self (les repas sont préparés et réglés, aucun remboursement ne sera possible).

Pour des raisons sanitaires évidentes, aucune prise de repas n'est possible en dehors de la cantine.

12) Information importante – facturation - assurance

Soucieux de faire des économies et d'entrer dans une démarche de protection de la Création (laudato si'), notre facturation est dématérialisée. Vous pourrez télécharger vos factures dans votre espace personnel sur Ecole Directe.

Tous les élèves de l'Institution bénéficient d'une assurance scolaire prise en charge par l'établissement auprès de la Mutuelle saint Christophe.

RAPPEL : il n'y a pas de liste de fournitures en Lycée Général et Technologique